

Livarot

# Un mois avec sursis pour une institutrice

OUEST-FRANCE.FR, QUOTIDIEN OUEST-FRANCE | jeudi 22 février 2018

320 mots

Justice

« **C'est une machination, une cabale !** » L'avocate d'une institutrice de 54 ans, en poste dans une classe de d'une commune de Livarot-Pays-d'Auge, tentait de démonter, hier, à l'audience correctionnelle de Lisieux, les charges pesant sur sa cliente.

La maman d'un enfant de 5 ans, scolarisé en moyenne section a déposé plainte, le 9 novembre 2017, après les révélations de son fils au sujet de sa maîtresse traitée de « **méchante** ». Le 17 octobre, vers 16 h, trois enfants se chamaillent dans le couloir de l'école. La maîtresse intervient. Pour l'enfant, elle l'aurait attrapé par le bras, secoué de droite à gauche et ramené dans sa classe où il serait tombé. L'Atsem (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles) donnera, dans un compte rendu à sa direction, une version similaire.

À la barre, l'institutrice nie farouchement : « **C'est totalement faux. Je n'ai rien fait. Je n'ai jamais touché à l'enfant !** »

L'ambiance à l'école est tendue, notamment avec l'Atsem : « **Il m'en veut personnellement après une histoire avec ses parents !** » Elle dénonce une persécution : « **Je n'ai pas compris pourquoi tant de haine à un moment donné. Je suis diffamée, menacée de mort. Je ne vis plus. Je n'ai rien fait !** » clame-t-elle.

De nombreux témoignages d'Atsem et du conseiller pédagogique dépeignent une femme « **brusque dans ses gestes, qui rabaisse les enfants, au langage inapproprié, vulgaire et non bienveillante** » et son discours négatif. « **C'est totalement faux** », s'insurge encore la prévenue. La mère du garçonnet persiste. « **Mon fils m'a dit par les gestes la même chose qui a été rapportée par l'Atsem.** » En dépression, l'institutrice n'a pas été sanctionnée par l'académie.

Son avocat souligne « **les témoignages positifs d'une femme qui exerce depuis trente ans qui est bien notée et bien appréciée, une femme détruite par campagne de dénigrement. La parole de l'enfant peut être manipulée, c'est un enfant qui, peut-être, ne va pas bien !** »

L'institutrice a été condamnée à un mois de prison avec sursis.